

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU Budget Primitif 2025 BUDGET PRINCIPAL
COMMUNE DE PRUNET**

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux de ces deux documents.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 9 avril 2025 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 27 mars 2025 en séance du Conseil municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- maintenir les taux de fiscalité pour les ménages,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et Régional chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre la section d'investissement qui a vocation à moderniser la commune de façon équilibrée et durable.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

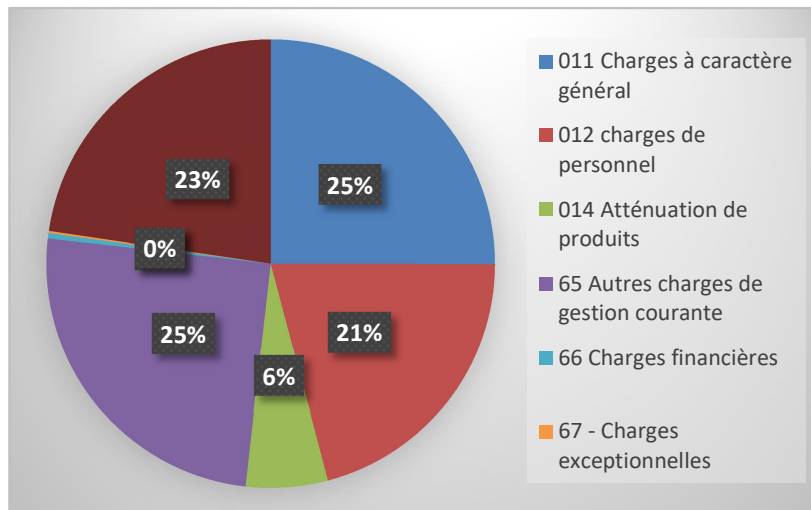
SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 203 314 € dont 46 078 € de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 Charges à caractère général	50900
012 charges de personnel	42400
014 Atténuation de produits	11996
65 Autres charges de gestion courante	50840
66 Charges financières	800
67 - Charges exceptionnelles	300
042 Section à section	
023 - Virement à la section d'investissement	46078
TOTAL	203314



Rappel des chapitres

Le chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la collectivité : électricité, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais de téléphone, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Les charges de personnel

Chapitre 014 : « atténuation de produits » correspond au reversement de fiscalité envers d'autres communes ou groupements de communes Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources communales et intercommunales (FPIC). Ce dernier a vocation à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées.

Chapitre 65 : correspond à la participation annuelle versée au SDIS, à la participation de la commune aux différents syndicats (PNR, SDEA, SIEC ...) ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations communales, la participation à l'école de CHASSIERS pour les enfants domiciliés à PRUNET.

Chapitre 66 : il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts

II. Recettes de la section de fonctionnement

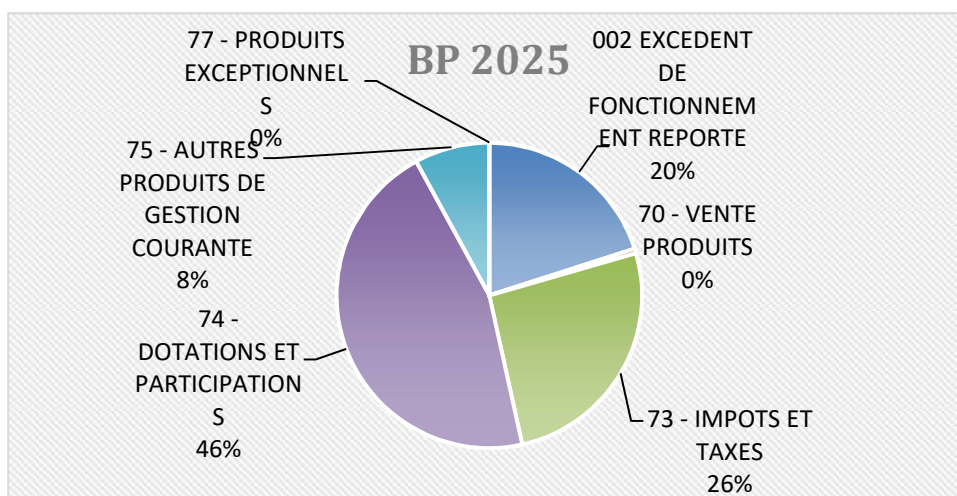
Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 203 314 €.

- ✓ 162 576 € en recettes réelles.
- ✓ 40 738 € de résultat de fonctionnement reporté

Ces recettes s'établissent comme suit

A l'instar des années précédentes, la majeure partie de ces recettes provient de la fiscalité et plus d'un tiers de dotations allouées par l'Etat ainsi que de subventions et participations des partenaires financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	40738
70 - VENTE PRODUITS	990
73 - IMPOTS ET TAXES	52900
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	92486
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16200
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
042 Section à section	
TOTAL	203314



SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

III Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement, comprennent essentiellement des opérations qui modifient le patrimoine de la commune et des opérations en capital. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Rappel des chapitres

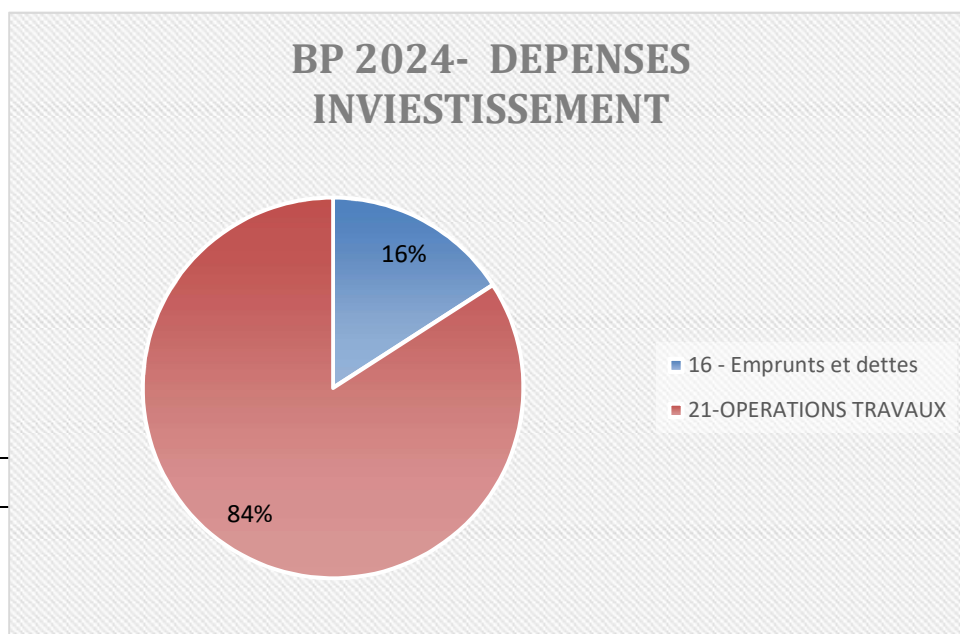
Chapitre 16 concerne le remboursement du capital des emprunts

Le chapitre 20 concerne notamment les frais de bornage, les études

Le chapitre 21 correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous (travaux)

Les principaux postes de dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025
16 - Emprunts et dettes	15300
21-OPERATIONS TRAVAUX	81000
21-Autre matériel et mobilier	1000
001-déficit investissement 2024	8788
TOTAL	106088



Pour 2025 les opérations d'investissement sont les suivantes

- Voirie :	30 000 €
- Aménagement de la place	40 000 €
-Réseaux assainissement	5 000 €
-Mobilier et informatique :	1 000 €
:-Régularisations foncières	6 000 € :

EMPRUNTS

<u>ORGANISME</u>	<u>MONTANT INITIAL</u>	<u>ANNUITES</u>	<u>CAPITAL</u>	<u>INTERET</u>	<u>RESTE DU</u>	<u>TERME</u>
<u>Crédit Mutuel</u>	<u>80 000</u>	<u>5 814, 20</u>	<u>5 326, 79</u>	<u>487, 41</u>	<u>39 050, 37</u>	<u>2032</u>
<u>CAFFIL</u>	<u>100 000</u>	<u>10 247, 92</u>	<u>9 963, 15</u>	<u>284, 77</u>	<u>53 097, 85</u>	<u>2031</u>
TOTAL		16 062, 12	15 289, 94	772, 18	92 148, 22	

IV-Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement regroupent les subventions (en lien avec des projets d'investissement retenus) ou éventuellement le recours à l'emprunt.

Les recettes réelles d'investissement sont de 37 300 €.

Virement de la section de fonctionnement : 46 078 €

Ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 2024 de 22 710 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
001 SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	
10222 FCTVA	4000
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	33300
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	22710
021 -virement section de Fonctionnement	46078
TOTAL	106088

